

PREAVIS N° 14/2015

du comité de direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'association intercommunale
du SDIS Nyon-Dôle**

Remplacement du véhicule ARI régional « Zorba 141 »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le préavis 14/2015 traite du projet de remplacement du véhicule Appareils Respiratoires Isolants (ARI) régional. Ce véhicule identifié Zorba 141, fait partie intégrante du concept de Protection Respiratoire Ouest Vaudois (PROV).

Exposé des motifs :

Explicatif de la PROV (Protection Respiratoire Ouest Vaudois):

Le concept de protection respiratoire du district de Nyon a été créé en 1998, suite à la demande de plusieurs corps disposant d'appareils respiratoires.

L'ensemble des corps du district équipés d'ARI (Appareils Respiratoires Isolants) font partie de cette organisation qui répond à un réel besoin dans les domaines suivants :

- Instruction uniforme pour l'ensemble des porteurs du district.
- Regroupement des forces d'intervention.
- Effectifs correspondant aux besoins.
- Centralisation du contrôle et du rétablissement des appareils pour une sécurité optimale.
- Centralisation et suivi du contrôle médical des porteurs ainsi que des tests d'efforts annuels.

Afin de s'adapter aux régionalisations mises en place dans tous les SDIS, son nom a changé en début d'année. Depuis le 1^{er} janvier 2015 le concept se nomme PROV (Protection Respiratoire Ouest Vaudois) dont voici le visuel :



Les 3 SDIS membres de la PROV sont :

Le SDIS Nyon-Dôle,
le SDIS Gland Serine,
le SDIS Terre-Sainte.

La gestion de la PROV est effectuée par un comité constitué de 5 officiers ARI et d'un représentant des commandants.

Une à deux fois par année, l'ensemble du comité, ainsi que les commandants des 3 SDIS concernés (Nyon-Dôle, Gland-Serine et Terre Sainte) se réunissent pour définir la stratégie à suivre en termes d'instruction et sont informés des dossiers en cours.

L'organisation en matière de protection respiratoire mise en place dans notre district jouit d'une excellente réputation de la part des instructeurs ARI du canton et de l'ECA, ce dernier ayant reconnu son utilité de la manière suivante :

- Reprise du concept comme référence pour la mise en place de l'organisation cantonale ARI 2000.
- Participation financière à l'aménagement du véhicule ARI conçu par les cadres du concept de Nyon.

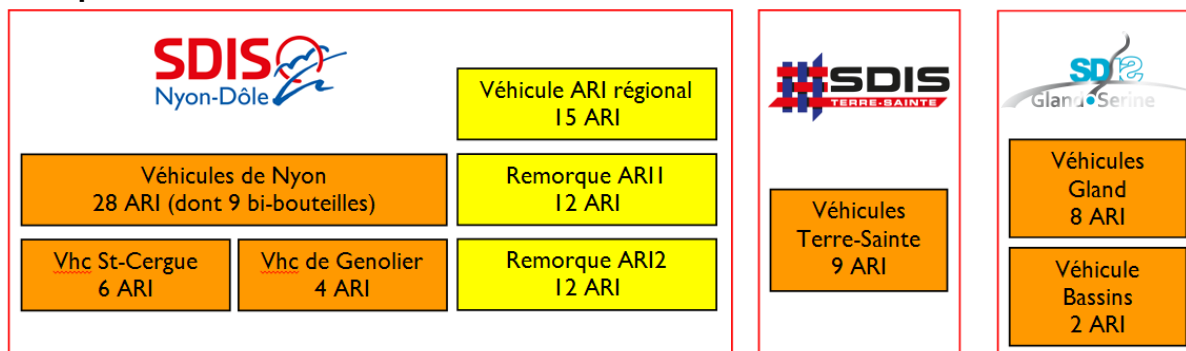
- Participation financière à l'aménagement de la piste d'entraînement dans la caserne de Nyon.

Explicatif de la répartition des ARI entres véhicules interventions, véhicule ARI et remorque ARI :

Dans les DPS voisins, les ARI de 1^{ère} intervention sont disponibles dans les véhicules. En cas d'intervention conséquente, le site CRDIS de Nyon fourni le complément disponible dans ses véhicules et surtout avec la mise à disposition du véhicule ARI régional.

Les remorques ARI sont utilisées pour les formations du concept ARI et permettent de garder 100% opérationnel le dispositif ARI régional. Elles peuvent également être engagées en intervention si nécessaire.

Répartition des ARI sur le secteur:



Historique :

- Jusqu'en 2010 les véhicules ARI étaient définis comme principaux moyens de renforts par l'ECA.
- Début 2011, l'ECA change sa planification au sujet des moyens d'interventions ARI, en choisissant d'investir le montant dévolu au renouvellement des véhicules ARI au profit de remorques ARI réparties dans les SDIS.
- En février 2011, un rapport complet, signé conjointement par les 3 commandants (Messieurs Corthésy, Molleyres et Girardi) et les 3 présidents des commissions du feu de Nyon de Gland et de Terre-Sainte (Madame Ruey-Ray ainsi que Messieurs Fargeon et Semoroz) est transmis à l'ECA. Ce rapport mettait en lumière les points faibles des remorques, et la nécessité de garder un véhicule d'intervention ARI régional.
- Une séance entre l'ECA et les 6 représentants des 3 SDIS a eu lieu en juin 2011. Elle a abouti à un consensus concernant la répartition et la localisation des remorques ARI et sur le fait que le véhicule ARI régional pourra continuer à être utilisé. Toutefois, les coûts liés à son exploitation ainsi que son renouvellement seront à la charge des SDIS concernés et cela dès le 1.1.2012.

Remarques:

Le véhicule ARI régional (Zorba 141) a largement fait ses preuves sur le secteur du concept régional ARI du district de Nyon. Il permet au site CRDIS de Nyon de mettre à disposition des autres sites du SDIS Nyon-Dôle et aux SDIS partenaires de Gland-Serine et de Terre-Sainte une unité mobile, en complément du matériel ARI directement disponible dans leurs véhicules.

Ce moyen est modulaire pour monter en puissance en fonction du besoin (utilisation simple de quelques ARI, ou complète jusqu'à la mise en place d'une zone ARI).

Son déplacement est **rapide** et **sûr**, **quelles que soient les conditions rencontrées** et ceci sur l'ensemble des routes de notre secteur.

Le système de véhicule ARI représente la meilleure solution de fonctionnement pour un concept régional comme le nôtre.

Avantages et inconvénients entre le véhicule ARI et les remorques ARI :

Vhc ARI (Zorba 63)	Remorque ARI
Avantages	Avantages
Rapide	Modulable (1 ou 2 rem)
Utilisable immédiatement	Pratique pour les exercices
Electriquement indépendant	
Eclairage zone	
Tenues de rechanges	
Hydratation (frigo, café)	
Délimitation Zone ARI	
Remorque = exercice	
Montée en puissance (zone)	
Transport de personnes	
Protection pluie par avant-toit	
Petite mécanique	
Inconvénients	Inconvénients
Entretien	limite de charge (50Kg)
Coût	Limite de place
	Manœuvres (arrière)
	2 remorques = 2 vhc
	2 remorques = 2 chauffeurs
	Délicat sur la neige (St-Cergue)

Caractéristiques du véhicule ARI actuel :

Marque: IVECO
 Model: 35-10 Turbo-Daily
 Année: 1987 (28 ans)
 Kilomètres: 125'000



Images:



Etat du véhicule :

Le véhicule a passé avec difficulté l'expertise fin 2013.

Il présente des signes importants de vieillesse :

- Rouille sous les passages de roues
- Embrayage hors d'usage depuis début janvier 2014
- Motorisation insuffisante pour transporter une remorque
- Sécurité (transport de personnel inadapté)

Etude préliminaire :

Une étude a abouti aux éléments suivants :

- Le gabarit de la zone de travail actuel est suffisant.
- Le matériel embarqué ne devrait pas significativement évoluer.
- Un véhicule 4x4 est nécessaire pour garantir l'accès sur tous les secteurs concernés (faiblesse des remorques).
- Un crochet de remorquage avec des capacités en conséquence doit permettre de tirer la remorque RVE (ventilateur électrique) fréquemment mise à disposition sur interventions.

Suite du projet :

Un groupe de travail réfléchit actuellement au développement de ce véhicule (cahier des charges). Le résultat n'est pas encore validé à 100% mais semble se diriger sur un Mercedes Sprinter 519 CDI KA offrant l'avantage d'être déjà parfaitement connu des intervenants (cabine identique aux Zorba 0, Zorba 161 et Zorba 181). L'aménagement du véhicule sera effectué par la maison Feumotech qui équipe les véhicules ECA.

Incidences financières

Estimation financière :

Le devis préliminaire pour le véhicule complètement équipé se monte à Frs. 180'000.-

Proposition :

Financer le remplacement du véhicule entre les trois SDIS.

Une répartition au prorata du nombre d'habitants (moyenne) semble être la plus logique.

SDIS Nyon-Dôle : env. 40'000 habitants 50% du financement = CHF 90'000.-

SDIS Terre-Sainte : env. 20'000 habitants 25% du financement = CHF 45'000.-

SDIS Gland la Serine : env. 20'000 habitants 25% du financement = CHF 45'000.-

A noter également qu'il est convenu de répartir, dans le futur, les frais d'entretien du véhicule selon la même clé de répartition par SDIS.

Une convention sera signée par les trois SDIS afin de régler, entre autres, les modalités de financement et d'utilisation de ce véhicule.

Cette proposition de financement a été validée par les trois CODIR.

Le 1^{er} mai 2014 pour le SDIS Gland-Serine,

le 15 mai 2014 pour le SDIS Nyon-Dôle,

le 21 mai 2014 pour le SDIS Terre-Sainte.

Incidence pour le SDIS Nyon-Dôle :

Dans sa séance du 30 avril 2015, le conseil intercommunal du SDIS Nyon-Dôle a accepté les comptes 2014, y compris la création au bilan d'un fonds de réserve de 90'000.- pour achat / remplacement de véhicules. Le projet de remplacement du Z141 était déjà annoncé dans le préavis N° 11/2015 sur les comptes 2014.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'association SDIS Nyon-Dôle

Vu le préavis No 14/2015 du comité de direction du 30 mai 2015,

ouï

1. le rapport de la commission ad-hoc chargée de l'étude de cet objet,
2. le rapport de la commission de gestion et finances chargée de l'étude de cet objet,

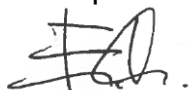
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- d'autoriser le remplacement du véhicule ARI régional (Zorba141), ainsi que le financement de la part du SDIS Nyon-Dôle ;
- d'octroyer à cet effet un montant de CHF 90'000.- en prélèvement sur le compte 9282-0, fonds de réserve achat de véhicules ;
- d'amortir ce montant en une année.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La présidente



Elisabeth Ruey-Ray

La secrétaire



Nathalie Haab